

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CONFLIT À LA B.C. TELEPHONE COMPANY—LES TERMES D'UN ACCORD ÉVENTUEL

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le ministre serait-il disposé à confirmer que la compagnie de téléphone de la Colombie-Britannique a refusé catégoriquement de signer un accord rédigé par son médiateur et accepté par les deux parties, avant qu'elle n'ait reçu une deuxième augmentation du CRTC? Si la chose est vraie, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il compte prendre au juste pour protéger la population du Canada contre le chantage de ces multinationales?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, la situation ne correspond pas exactement aux faits que vient de décrire le député, mais elle est presque aussi curieuse.

Notre médiateur, M. Bill Kelly, un homme très compétent, m'a envoyé un télégramme hier pour m'informer que sa médiation a amené la société à formuler une offre dont les termes ont été acceptés en entier par la partie syndicale. En fait, l'accord comporte des articles qui règlent toutes les questions en litige entre les parties.

● (1450)

Cependant, la proposition de la société comprend le préambule suivant:

Cette proposition est présentée sous réserve qu'elle ne sera pas mise en application tant que le CRTC n'aura pas approuvé les hausses de tarifs nécessaires pour acquitter les frais supplémentaires.

Je voudrais seulement préciser que conformément à ce qu'en dit M. Kelly dans son document, de telles hausses sont tout à fait étrangères au domaine des relations de travail et ne relèvent d'aucune façon ni du ministère, ni du gouvernement ni des parties en présence. Pendant tout le temps que j'ai passé dans le domaine des relations industrielles, je n'ai jamais eu connaissance d'un cas où un des nombreux services publics assujettis à la réglementation du pays ait jamais demandé d'inclure une telle disposition dans une convention collective. Je trouve cela malheureux. Tout ce que je puis dire sur ce qui a été fait jusqu'ici, c'est que grâce à la médiation de M. Kelly on s'entend sur tous les articles et les termes de l'accord, exception faite de ce préambule. On peut espérer qu'après avoir réfléchi à la question la société reconnaîtra qu'il est impossible à tout syndicat d'accepter l'article qu'elle propose, bien qu'après avoir eu une longue conversation téléphonique avec M. MacFarlane...

Mme le Président: A l'ordre.

M. Regan: ... je n'ai pu constater de grand progrès à ce propos.

Mme le Président: Je sais que le ministre a bien des choses importantes à dire, mais il devrait peut-être se faire un peu plus précis.

M. Parker: Madame le Président, c'est précisément ce que j'ai dit, on nous fait du chantage. Comme sa parole ne semble pas suffire, j'aimerais demander au ministre s'il recommandera à ses collègues du cabinet d'avoir recours à leur pouvoir statutaire pour reporter la recommandation de hausses du

Questions orales

CRTC jusqu'à ce que la société soit prête à conclure une entente avec ses travailleurs?

M. Regan: Madame le Président, le député sait probablement qu'une révision de la hausse que le CRTC a récemment accordée à la B.C. Telephone Company n'est possible que si un appel est déposé à cette fin dans les délais prévus. D'après ce que je puis comprendre, le processus est accessible aux particuliers et aux organismes. Cependant, je pense que le plus efficace serait que la société reconnaisse que puisqu'ils ont pu en venir à un accord sur les conditions, les deux parties devraient signer l'entente collective et présenter ensuite les demandes qu'elles estiment légitimes, ce qui est leur droit le plus strict.

J'avais commencé à dire que j'avais eu une conversation téléphonique avec le président, M. MacFarlane, mais que je n'avais pas pu réaliser grand progrès en ce sens.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE DU CANADA À L'ÉGARD DU SALVADOR

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre doit savoir qu'hier les nouvelles émanant de Washington confirmaient que le Congrès américain était prêt à accroître l'aide militaire au gouvernement du Salvador et ajoutaient que le président du comité des relations étrangères du Sénat américain, le sénateur Percy, «ne s'opposerait pas à l'intervention de troupes américaines au Salvador».

Étant donné que le Canada a ratifié la déclaration des États-Unis concernant la non-intervention au Salvador et compte tenu des instances que des ressortissants du Salvador ont présentées au ministre, ce dernier peut-il nous parler de sa conversation avec le général Haig à Washington, laquelle lui a donné «à réfléchir» quant à notre politique étrangère à l'égard du Salvador? Le gouvernement approuve-t-il désormais une solution militaire à ce conflit tragique?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, notre politique concernant le Salvador n'a pas changé. Nous avons continué à protester, encore tout dernièrement, auprès du gouvernement de ce pays au sujet des cas de violations des droits de la personne. En ce qui concerne l'envoi d'armes offensives, nous estimons que ni le Canada ni aucun autre pays ne doit le faire pour résoudre un conflit interne. Ce que j'ai dit, c'est qu'à mon avis nous ne devrions pas mener une croisade publique contre les mesures prises par le gouvernement américain, qui estime agir dans son propre intérêt et en fonction de renseignements qu'il possède et qu'il commence à partager avec ses alliés.

M. McLean: Madame le Président, je remarque à ce sujet qu'il ne s'agit plus uniquement de défendre la question des droits de la personne. Ma question supplémentaire au ministre sera donc la suivante: compte tenu de notre engagement à l'égard de la déclaration sur la non-intervention signée le 27 mai 1980 entre le Canada et le Mexique, le ministre a-t-il communiqué avec le gouvernement mexicain pour essayer, ensemble, de faire pression auprès du gouvernement américain?